
PLOUGASNOU

Conseil municipal. Un nouveau projet de lotissement

22 janvier 2011

Le conseil municipal s'est réuni jeudi, à la salle de conseil de la mairie, pour sa première séance de l'année. Sous la conduite d'Yvon Tanguy, le maire, les conseillers ont délibéré au sujet de quelques décisions et orientations de la vie communale courante. Lotissement de Kerlenevez. Dans l'optique du développement contrôlé des capacités de logement de la commune, le conseil municipal a autorisé Yvon Tanguy à lancer une consultation pour la réalisation des études pour l'aménagement du lotissement de Kerlenevez, la commune étant désormais propriétaire de l'ancienne propriété Bonderf, rue de Primel, d'une surface d'environ 10.000 m². Espaces publics à Térénez. Après analyse des offres par le cabinet AT Ouest, la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics à Térénez a été confiée à l'entreprise Colas pour la partie voirie, réseaux, éclairage, espaces verts, maçonnerie, mobiliers urbains, et à l'entreprise Eurovia pour les travaux d'assainissement eaux usées. Zones de mouillage. La commune de Plouezoc'h ayant déposé auprès des services préfectoraux une demande d'occupation temporaire concernant les zones de mouillage et d'équipement légers sur le domaine public maritime de l'anse de Térénez, le conseil a émis un avis favorable à cette demande, sollicité par les services de l'Etat. Cession de parcelle. Ainsi, le conseil a approuvé la cession d'une partie de parcelle et d'une bande de terrain complémentaire par la SARL Coquin Frères à la Croix-Neuve, jouxtant leur propriété. Cette cession, estimée pour la parcelle à 6 € le m² par les services des Domaines en ce qui concerna la parcelle, a été requise pour la création d'une société de services et pour besoin de stockage, le conseil demandant aux futurs acquéreurs que la partie visible de la route soit en cohérence avec le paysage environnant.

En bref

Le conseil a autorisé le passage d'un itinéraire de randonnées sur des chemins ruraux et domaine privé communal, à la demande de Morlaix-communauté. Le conseil a aussi validé le contenu d'un avenant au marché pour l'aménagement d'un espace de détente et de loisirs au centre-bourg, concernant le remplacement du revêtement initialement prévu pour les aires de jeux par un sol en revêtement souple, et la mise en oeuvre d'un remblai, afin de stabiliser la structure de l'allée du foyer logement, où il a été noté la présence importante d'eau.

© Copyright Le Télégramme 2009